

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR	Date de révision: 07.02.2024	Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée: 26.11.2018
-----------------------	---------------------------------	---

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

UFI : AG20-00Q0-R00T-8FDE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type d'Application (Utilisation) : Adhésif

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ELANTAS Europe S.r.l.
Strada Antonini 1
43044 Collecchio
Italie

Téléphone : +3907363081

Télifax : +390736402746

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.elantas.europe@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670 (All languages)

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

1 / 20

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bagVersion
4.0 SDB_FRDate de révision:
07.02.2024Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.**Intervention:**P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Epichlorohydrin-formaldehyde-phenol polymer number average molecular weight =< 700

1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR Date de révision: 07.02.2024 Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée: 26.11.2018

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Filled Epoxy Resin

Composants			
Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	>= 30 - < 50
Epichlorohydrin-formaldehyde-phenol polymer number/average molecular weight = < 700	Non attribuée 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 30
1,3-Propandiol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane	30499-70-8	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360 Aquatic Chronic 2;	>= 7 - < 10

3 / 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	H411 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 5
-------------------	---	--	------------

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

- : Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation

- : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau

- : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux

- : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion

- : Garder tranquille.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

- : effets irritants
Rougeur
effets sensibilisants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

- : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR	Date de révision: 07.02.2024	Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée: 26.11.2018
-----------------------	---------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse Sable Dioxyde de carbone (CO2) Brouillard d'eau
Moyens d'extinction inappropriés	: Pulvérisateur d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
--	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Information supplémentaire	: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.
---------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne
---	--

5 / 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR Date de révision: 07.02.2024 Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée: 26.11.2018

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl] propane	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	8,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets locaux	12,25 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	3,571 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	450 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	90 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets systémiques	47 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	9,5 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à court terme, Effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court	40,55 mg/m3

7 / 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

	rs		terme, Effets systémiques	
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	8,11 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à court terme, Effets systémiques	28,5 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	5,7 mg/kg

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Intermittent releases	0,018 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,996 mg/kg
	Sédiment marin	0,0996 mg/kg
	Sol	0,196 mg/kg
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Sol	0,456 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Intermittent releases	2,3 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne pas porter de lentilles de contact.
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Matériel

: caoutchouc butyle

Délai de rupture

: > 480 min

Épaisseur du gant

: 0,35 mm

Matériel

: Néoprène

Délai de rupture

: > 480 min

Épaisseur du gant

: 0,35 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,35 mm
Remarques	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387 Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
Mesures de protection	:	Éviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	> 200 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR	Date de révision: 07.02.2024	Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée: 26.11.2018
-----------------------	---------------------------------	---

Point d'éclair	:	100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	4 - 6 Concentration: 1 %
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	15.000 - 35.000 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	non déterminé
Densité	:	1,36 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente	:	non déterminé
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable
9.2 Autres informations		
Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Auto-inflammation	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Tension superficielle	:	non déterminé
Point de sublimation	:	Non applicable

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10 / 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR Date de révision: 07.02.2024 Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée: 26.11.2018

10.2 Stabilité chimique
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:
Bases
Oxydants forts
Éviter les amines.

10.4 Conditions à éviter
Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles
Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Ce produit peut libérer:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

11 / 20

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bagVersion
4.0 SDB_FRDate de révision:
07.02.2024Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018**alcool benzyllique:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

Composants:**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

alcool benzyllique:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

Composants:**alcool benzyllique:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritation des yeux
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

Composants:**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	:	oui

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: semi-static test
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

alcool benzylique:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bagVersion
4.0 SDB_FRDate de révision:
07.02.2024Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:**Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C),
pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et毒ique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR	Date de révision: 07.02.2024	Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée: 26.11.2018
-----------------------	---------------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: En accord avec les réglementations locales et nationales. Le récipient vide est dangereux. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	: UN 1760
IMDG	: UN 1760
IATA	: UN 1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl, bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl, bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)
IATA	: Corrosive liquid, n.o.s. (Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl, bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: C9

16 / 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR	Date de révision: 07.02.2024	Date de dernière parution: 04.11.2022 Date de la première version publiée: 26.11.2018
-----------------------	---------------------------------	---

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction en tunnels : E

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Remarques : IMDG Code segregation group - none

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Le transport de produits dangereux, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire conformément aux règlements sur le transport modal

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

17 / 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ELANTAS

Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version 4.0 SDB_FR Date de révision: 07.02.2024 Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée: 26.11.2018

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste: 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs	: Non applicable
Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs	: Non applicable
Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	: Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
Autres réglementations	: Aucune des substances énumérées dans la Directive Européenne 2011/65/UE (RoHS 2, RoHS3 et China RoHS) n'est ajoutée intentionnellement à la composition du produit. Par conséquent le produit est en ligne avec ces directives. Aucun Minerai de Conflit n'est ajouté intentionnellement au produit.

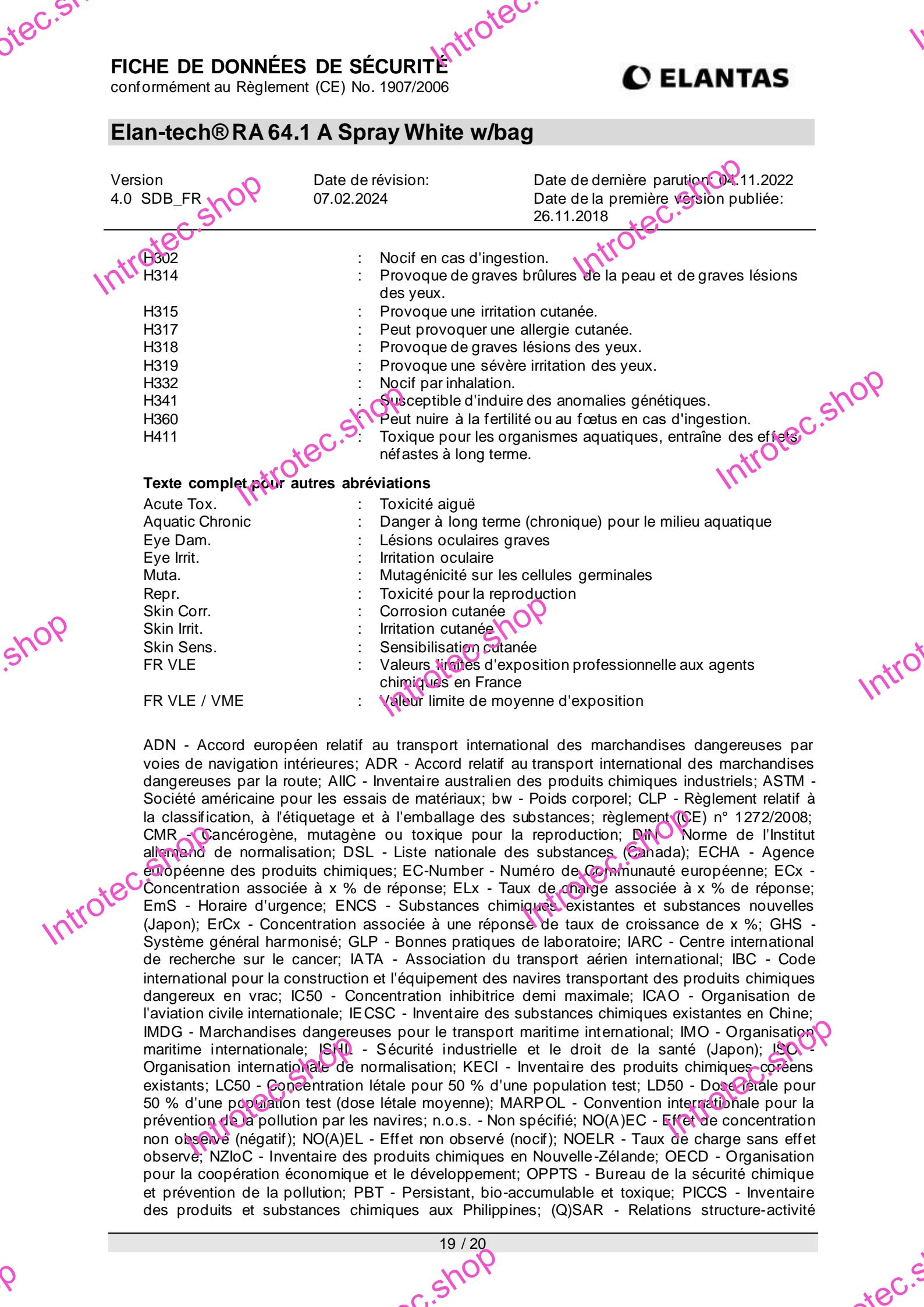
15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

18 / 20



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

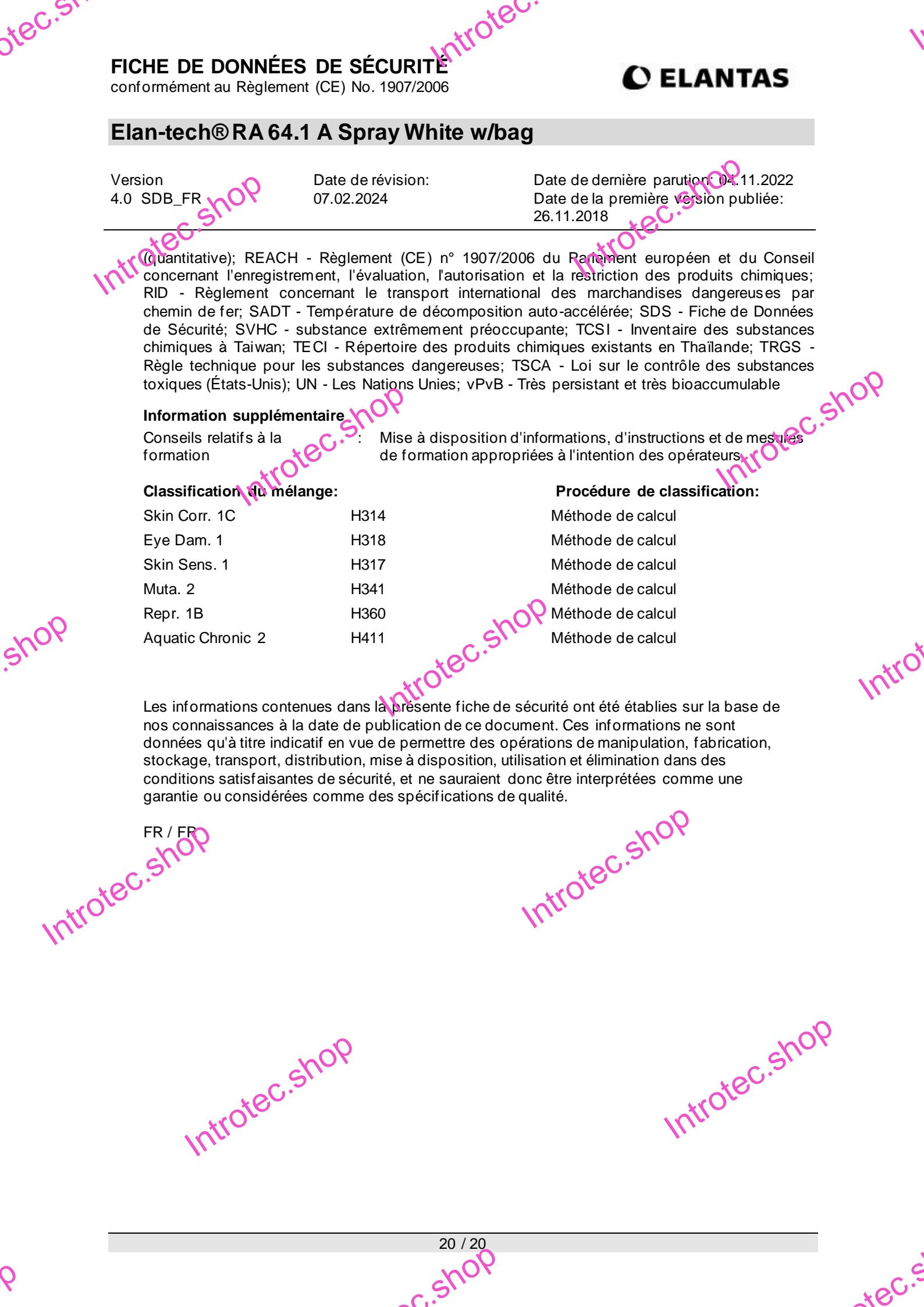
Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IE CSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Elan-tech® RA 64.1 A Spray White w/bag

Version
4.0 SDB_FR

Date de révision:
07.02.2024

Date de dernière parution: 04.11.2022
Date de la première version publiée:
26.11.2018

(quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs

Classification du mélange:

Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Repr. 1B	H360
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

FR / FR